

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 24 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_063

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	17	18
Date de la convocation : 18/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Guillaume HARVOIS représenté par Stéphane MAURIN

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Centre de secours - Abandon du projet

Par délibération DE_2024_019 du 26 02 2024, Monsieur Le Maire et son conseil décidait d'approuver le plan de financement proposé, concernant le projet d'agrandissement et d'aménagement du centre de secours pour un montant de 60.162.91 € HT , comme suit:

Département : 40 % - 24 065.16 €

Etat : 40 % - 24 065.16 €

Commune : 20% - 12 032.59 €

Des dépôts de demandes de subventions ont ainsi été réalisées auprès du Département et de l'État.

Le Département et l'État ont émis un avis favorable, conformément à ce plan de financement portant les dotations à la collectivité à :

- Département : Convention n° 24-0629 du 16 07 2024 - dépense éligible 60.163 € HT - taux de subvention: 40 % soit 24.065 €

- Etat (DETR) : arrêté attributif PREF/BDCL 2024-187-041 du 05 07 2024 - dépense éligible 60.163 € HT - taux de subvention : 40 % soit 24.065 €
Date de transmission de l'acte: 01/12/2025
Date de réception de l'AR: 01/12/2025

048-200057594-DE_2025_063-DE
A G E D I

DE_2025_063

L'aménagement du local VSAV ayant été initialement prévu de façon provisoire faute d'estimation pour aménagement définitif disponible, celle-ci est parvenue en mairie en date du 22 octobre 2024 pour un montant de 70.050 € HT.

Les subventions étant acquises à ce moment là, une nouvelle demande a été faite auprès du département, la préfecture ne souhaitant pas se positionner sur ce surcoût du projet, afin de modifier la dépense éligible à 126.063 € HT.

Une convention remplace et annule a ainsi été délivrée par le Département N° 25-0316 du 01 04 2025, portant la dépense éligible à 126.063 € pour un taux de subvention maintenu à 40 %, soit 50.425 €.

Ce projet a connu un commencement d'exécution en Juin 2024 par la réalisation de l'enrobé.

Un premier acompte a été réglé à la SDEE en date du 08 Juillet 2024 (9.771,56 € TTC)

Le solde de cette opération se porte à 24.524.59 € TTC, présenté par la SDEE le 11 02 2025.

Une proposition d'honoraires de l'économiste Pierre Brunel a été signée en date du 06 06 2024, pour une mission comportant : avant projet - déclaration de travaux - établissement du DCE - visites - réunion - analyse des offres et suivi des travaux; pour un montant HT de 5.550 € (6.660 € TTC).

La Commune faisant face à des difficultés financières, Monsieur Le Maire, malgré le commencement d'exécution du projet d'aménagement du centre de secours, indique au Conseil Municipal, qu'il convient aujourd'hui de réduire drastiquement les investissements de la Commune, et propose:

- l'abandon du projet d'aménagement du centre de secours en l'état.
- la demande de paiement des subventions acquises au prorata des travaux réalisés à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE l'abandon en l'état du projet d'aménagement du centre de secours,
PRECISE que les entreprises et financeurs doivent être informés de cet état de fait,
VALIDE la demande de paiement des subventions acquises au prorata des travaux réalisés.**

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 01/12/2025

Date de reception de l'AR: 01/12/2025

048-200057594-DE_2025_063-DE
A G E D I

DE_2025_063